

<https://actu.fr/societe/enquetes-ecoles-privées-hors-contrat-un-veritable-business-aux-fina...>

🕒 9 min read

Enquête. Écoles privées hors contrat : un véritable business aux finances parfois fragiles

Par [Raphaël Tual](#) Publié le 9 sept. 2024 à 10h43

Une école “pas comme les autres” dans [l’Oise, où les enfants font classes dans des yourtes](#), une autre qui propose de [la sophrologie et la méditation dans l’Eure](#), à Villeurbanne, Fleur a créé [une école démocratique où les élèves décident de leur planning...](#)

Les exemples sont nombreux, puisque les **écoles privées hors contrat se multiplient à grande vitesse** depuis 2015. Et les fondateurs de ces établissements aiment le faire savoir. La stratégie est avant tout financière, avec l’espoir de recruter des élèves. Sur son site, l’association [Créer son école](#) indique qu’il est « difficile d’atteindre un équilibre financier hors dons à moins de 80 élèves en primaire et 150 élèves en secondaire ».

Les plus grosses structures peuvent se permettre de pratiquer la méthode de l’entonnoir, à en croire Justine, ancienne professeure au sein de l’éducation nationale et dans plusieurs écoles hors contrat : « Ces écoles sont très élitistes. Pas à l’ouverture, car il faut faire du remplissage à ce moment-là et c’est avant tout un business. Mais une fois que ça tourne, ils sélectionnent les élèves pour afficher des taux de réussite au Bac de 100% et les élèves qui ne sont pas assurés de réussir sont écartés. »

Pour les plus petites, l’enjeu est de remplir les classes. Pour cela, [Créer son école](#) recommande, par exemple, aux fondateurs “d’obtenir des articles de presse dans les médias locaux ou régionaux”. Et l’offre rencontre souvent son public.

L'école publique qui fait souffrir

« J'ai fait le choix de ne pas mettre ma fille dans une école "classique", car je ne souhaite pas qu'elle se retrouve **dans une classe de 30 élèves**, je désire qu'elle ait un accompagnement personnalisé. » Pour sa première rentrée, Marie, 29 ans originaire de **Gujan-Mestras (Gironde)**, a inscrit sa fille Adèle dans une **école privée hors contrat**. En maternelle, la petite va étudier **l'anglais, l'espagnol et le mandarin, ainsi que le droit et la philosophie**. Marie garde de mauvais souvenirs de sa scolarité et a tout de suite adhéré aux valeurs de non-violence, de respect, de partage et de bienveillance prônées par l'école.

Non loin de là, Marina, 37 ans, a mené la même réflexion pour son fils Leonino, 3 ans. « J'ai moi-même beaucoup souffert à l'école et je pense qu'inconsciemment, **mes propres blessures m'ont poussée à vouloir autre chose** pour mon enfant. » Son fils découvrira la petite section de maternelle dans une école internationale pour laquelle sa mère indique avoir eu un « gros coup de cœur » et où ses professeurs auront recours à la pédagogie Montessori et à la méthode Singapour.

L'émancipation, la protection et la distinction

Lors de leurs recherches universitaires, **Amelia Legavre** et sa collègue Pauline Proboeuf ont dégagé **trois objectifs** qui poussent les parents à se tourner vers ces structures alternatives : « Il y a la visée d'**émancipation** ; le fait de chercher une école qui mènera l'enfant à se découvrir. Deuxièmement, il y a la volonté de **protéger** son enfant dans des petites écoles. La dernière visée, c'est la **distinction**. Les parents vont chercher une forme d'élitisme. »

Et lorsque la motivation ne répond pas à ces critères, c'est en général que l'offre, en particulier en zone rurale, est loin d'être pléthorique. « Il y a soit l'école publique, soit l'école catholique privé sous contrat. Donc, il y a des parents de milieux populaires qui, lorsqu'ils rencontrent des difficultés pour leur enfant, choisissent cette option, parce que leur **expérience de l'école est jugée trop négative** », analyse Amelia Legavre.

Concernant son école démocratique fondée en Corrèze, en 2016, Delphine Laval a pu quantifier que « 75 % des familles venaient par profonde adhésion aux valeurs et 25 %

parce qu'elles avaient vécu des difficultés dans le système traditionnel, public ou privé » (lire le premier volet de notre enquête).

Les parents prêts à mettre le prix

Dans ces écoles, les frais de scolarité sont nécessairement élevés. 4 600 euros par an et par enfant à l'école internationale de Gironde, par exemple. Jusqu'à 15 000 euros par an en primaire pour [l'école Concordia](#), à Paris.

Si les parents sont prêts à investir, c'est en pensant faire le meilleur choix pour leur enfant. « Le coût financier n'est pas négligeable, mais je me suis dit que plutôt que d'investir dans des études supérieures, pour lesquelles mon fils pourra trouver des financements si nécessaire, **je préfère investir sur cette période de la petite enfance** où tout se joue », analyse Marina en Gironde.

« Le **prix élevé, c'est le seul point négatif**, estime Marion, dont le fils est scolarisé dans cette même école depuis deux ans. Sans compter les 700 euros de frais d'inscription. À côté de ça, nous sommes plutôt satisfaits. Les classes sont petites, la méthode pédagogique est différente et s'adapte au niveau de l'enfant, nous avons des bilans et des temps d'échange en tête-à-tête avec les professeurs et toutes les semaines, nous recevons des photos et des descriptions du travail effectué. Au moins, **nous savons ce que fait notre enfant à l'école**. » Marion apprécie également les temps informels tels que des repas internationaux et des « apéros-plage » organisés régulièrement.

Derrière ces tarifs élevés se cache pourtant un **équilibre précaire et des salaires parfois pas plus haut que le Smic** pour les enseignants. Delphine Laval, ancienne directrice d'une école démocratique, témoigne auprès d'Enquêtes d'actu des "barrières financières : il faut payer des loyers, des salaires ; les subventions sont interdites, les levées de fonds sont difficiles."

Les petites structures ferment

« Il faut faire face à tous ceux qui nous disent que **c'est hyper cher et que c'est réservé aux riches**, se souvient Delphine Laval. J'ai toujours dit que ce n'était pas de ma

responsabilité, mais de **la responsabilité de l'État** qui ne nous permet pas de faire autrement, moi, j'aurais adoré faire une école gratuite pour tous et différente. »

Diriger une école hors contrat, c'est avant tout gérer un business. Et comme toute entreprise, il y a ceux qui s'en sortent très bien et d'autres pour qui les fins de mois sont difficiles. Certaines structures changent de statut, passant de société à association pour pouvoir recevoir des dons. D'autres finissent tout simplement par fermer.

La sociologue de l'éducation Amelia Legavre, qui a suivi plusieurs structures dans le cadre de ses recherches, confirme cette « fragilité », « avec un **recours récurrent au bénévolat** ». Force est de constater que beaucoup d'écoles ferment à court et moyen terme. « Sur la vingtaine de structures étudiées il y a cinq ans, 30 % ont fermé depuis », compte Amelia Legavre.



Les créateurs ont souvent du mal à trouver des familles qui ont des épaules financières suffisantes pour les soutenir.

L'association Créer son école conseille aux porteurs de projet de lancer **un appel aux dons deux fois par an** "explicite" aux parents. Les fondations d'utilité publique peuvent aussi financer ces structures.

Le **Comité national d'action laïque** (Cnal) s'est d'ailleurs ému de cette possibilité dans un **courrier envoyé à la Cour des comptes** en mars 2022, puisque les donateurs bénéficient de défiscalisation. Lorsque ces fonds sont destinés à des établissements religieux, selon le Cnal, cela **contreviendrait à la loi de 1905**, de séparation de l'église et de l'État. "C'est un **financement opaque qui interroge**. Il est même courant que les directions d'écoles demandent aux parents de ne pas régler leurs frais de scolarité, mais de faire un don. Ainsi, les familles récupèrent une partie de leur argent via les impôts", dénonce Marie-Laure Tirelle, secrétaire générale du Cnal. La Cour des comptes n'a à ce jour, toujours pas répondu au Cnal.

Dans notre **troisième partie**, nous nous intéresserons aux établissements confessionnels jugés par certains acteurs de l'école libre, comme les "pires des écoles hors contrats" : dérives sectaires et aux atteintes aux valeurs de la République sont décelés dans ces écoles confessionnelles et ésotériques.